

Narinda YOU, nouvelle présidente du CFONB

Le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB) spécificité de la Place française qui permet aux établissements bancaires d'échanger et de travailler ensemble sur les sujets techniques non-concurrentiels a élu Narinda You Présidente du CFONB à compter de février 2019. Valérie Fasquelle et Yves Le Querrec sont désignés respectivement 1^{ère} Vice-présidente et 2^{ème} Vice-président du CFONB.

Narinda You est Directrice de la stratégie et des relations de Place chez « **Crédit Agricole Payment Services** », en charge du développement et de la gestion des services liés aux paiements pour l'ensemble du groupe Crédit Agricole. Elle est également présente au sein de divers organismes, tant au niveau national qu'europpéen : Vice-présidente de l'EPC (European Payment Council), membre du conseil d'administration de ABE Clearing et de l'ECSG (European Card Stakeholder Group).

Valérie Fasquelle est Directrice des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché à la « **Banque de France** », en charge de la tenue des comptes des établissements de crédit résidents en France et de la surveillance des moyens de paiement scripturaux et des infrastructures de marché (systèmes de paiement, systèmes de règlement-livraison de titres, chambres de compensation). Elle représente également la Banque de France dans les comités infrastructures de marché de l'Eurosystème et de la Banque des Règlements Internationaux et préside un sous-groupe du G7 Cyber Expert Group en charge d'un test de cybersécurité entre autorités financières.

Yves Le Querrec est Directeur de Relations Interbancaires de « La Banque Postale ». Il a rejoint le groupe La Poste en 1999 à la Direction de l'Innovation après quinze ans dans l'industrie dans le groupe Thales en charge des produits automatés bancaires et monétiques. Responsable du pôle Standards et évolution numérique du CFONB, Yves Le Querrec accompagne, en liaison avec les instances de standardisation françaises et internationales, les travaux de la profession liés à la dématérialisation, la cyber-sécurité, les échanges banque-client, l'identité, la signature électronique et les nouveaux canaux de paiements scripturaux.

A propos du CFONB

Le CFONB est une association professionnelle, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont les deux principales missions sont :

- organiser, puis élaborer la définition de règles professionnelles et de standards dans le domaine technique commun aux établissements. Il assure la concertation et la coopération auprès de tout organisme privé ou public national, européen ou international, et en particulier auprès de l'Etat français et des Administrations françaises, de la Banque de France, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne.
- Bureau de normalisation, par délégation d'AFNOR, il contribue à l'élaboration et au développement des normes françaises, européennes et internationales. Dans ce cadre, il agit sous l'égide d'un agrément, accordé pour une durée de trois ans, par le Ministère de l'Economie et des Finances, en vertu du décret n°2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation.

Pour conduire ses travaux, le CFONB s'appuie sur une organisation composée d'une quarantaine de groupes de travail faisant appel à un panel de 500 experts délégués par ses adhérents.

Pour plus d'informations : www.cfonb.org

CONTACTS PRESSE

servicedepresse@fbf.fr